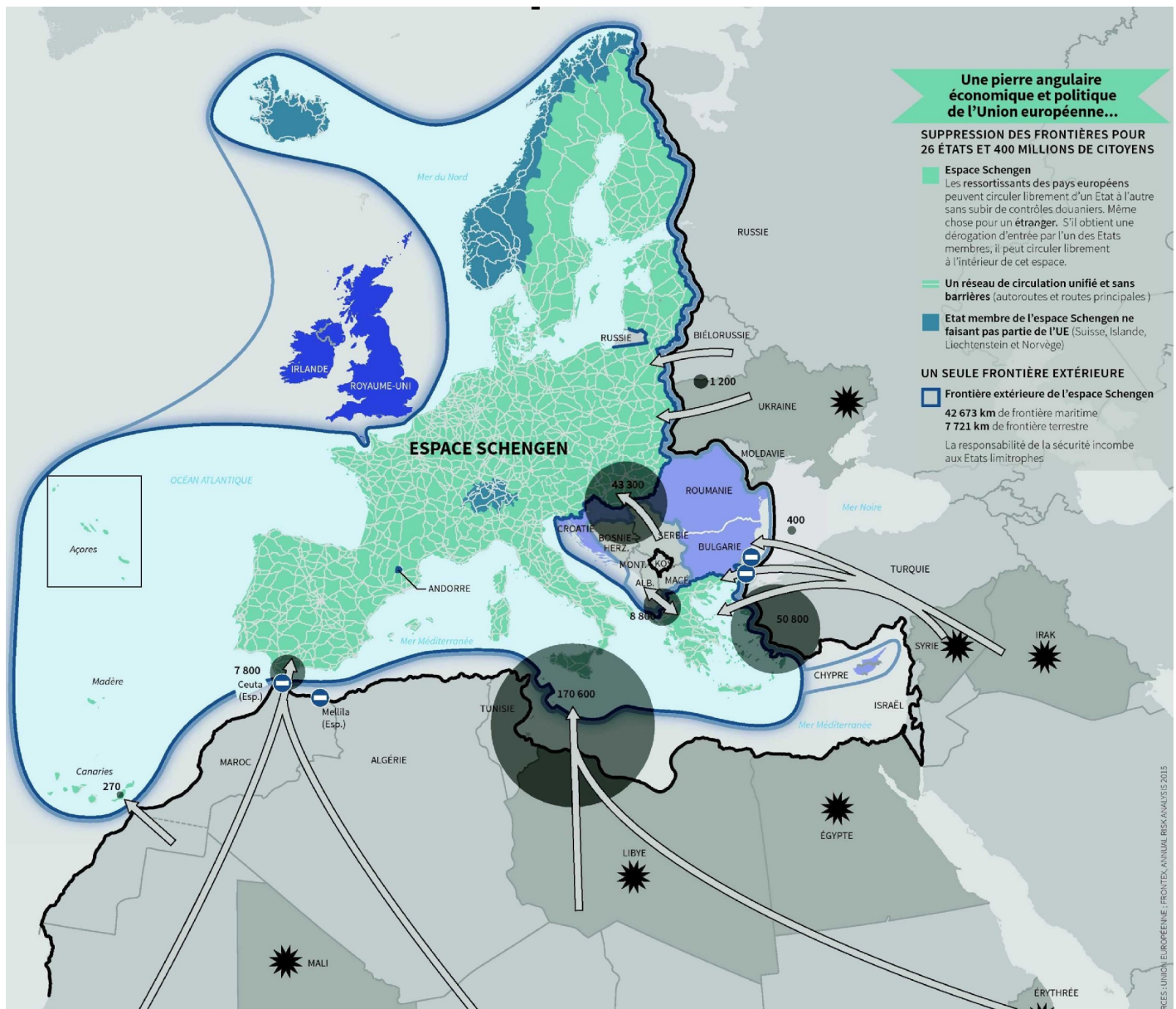


Schengen, sanctuaire sous pression



Zone de libre circulation internationale unique au monde, l'espace Schenger

doit faire face à une forte poussée migratoire et aux tentatives politiques de démantèlement

BRUXELLES - bureau européen

Trente ans après sa création, l'espace Schengen représente l'une des réalisations les plus tangibles de la construction européenne pour 400 millions de personnes. Tellement évidente, pour beaucoup, qu'il paraît impossible de la remettre en question. Et pourtant...

Cet espace, où aucun passeport n'est requis pour franchir les frontières, réunit vingt-six pays (ceux de l'Union européenne – hormis la Bulgarie, Chypre, la Croatie, l'Irlande, la Roumanie et le Royaume-Uni – ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, la Suisse). Pour certains politiques, Schengen est un danger : il ne permettrait pas de lutter efficacement contre la menace terroriste, l'immigration illégale ou les ré-

seaux criminels. Il conviendrait donc, selon eux, de réformer la convention de 1985 – 141 articles progressivement intégrés dans le droit communautaire –, de revoir le mode de gestion de l'espace, de permettre aux Etats de le contrôler davantage et, le cas échéant, de rétablir des contrôles aux frontières intérieures.

« Réformer Schengen » est ainsi devenu l'antienne d'une série de responsables, qui ne sont pas tous des populistes europhobes, mais encouragent ce que l'institut Notre Europe qualifie de « mouvement de repli fantasmatique et inefficace sur les frontières nationales ».

« Clauses de sauvegarde »

« Il faut un Schengen II », explique Nicolas Sarkozy sans donner plus de détails. L'ancien président oublie apparemment que, sous son impulsion et celle de l'ex-président du conseil italien, Silvio Berlusconi, une série de critères ont bel et bien été réformés. C'était en 2011, lors de l'arrivée de milliers de clandestins tunisiens en Italie. Rome avait accordé des permis de séjour temporaires ouvrant, de facto, les portes de l'espace. En réponse, Paris avait rétabli des contrôles aux frontières. La Commission de Bruxelles avait dû se résoudre à admettre l'extension des « clauses de sauvegarde », qui existaient déjà, et permettaient de recourir aux contrôles en cas de circonstances « exceptionnelles ». Les fortes pressions migratoires en font désormais partie.

D'autres données sont absentes des dis-

cours qui remettent en question le fonctionnement de l'espace. La suppression des vérifications aux frontières intérieures a eu divers corollaires : une coopération poli-

cière et judiciaire accrue, la multiplication des contrôles mobiles – sans doute plus efficaces – et la gestion commune des frontières extérieures. C'est ce dernier point qui pose le plus de problèmes – et explique les réticences à intégrer de nouveaux Etats membres dans Schengen. Il pourrait être amélioré, par exemple, grâce à une assistance technique accrue à certains pays et des moyens supplémentaires pour les agences de sécurité Frontex, Europol ou Eurojust.



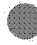

Les débats des dernières années n'ont finalement eu qu'un résultat : le renforcement de la méfiance entre les Etats de l'Union, alors que la solidarité et la confiance sont les conditions du bon fonctionnement d'une construction comme Schengen. C'est Nicolas Sarkozy – encore lui – qui avait évoqué la suspension de la participation de la France à l'espace. Un mauvais signal, qui ne devait pas pour autant masquer la nécessité d'une meilleure évaluation et d'une meilleure gestion. Cela supposant, notamment, une meilleure coopération entre les polices, ainsi qu'entre les services de renseignement des différents pays membres. Et là, rien n'est gagné. ■

JEAN-PIERRE STROOBANTS


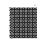
CARTOGRAPHIE : VÉRONIQUE MALÉCOT,
DELPHINE PAPIN ET FRANCESCA FATTORI

... source de tensions entre les Etats de l'UE

L'ENJEU MIGRATOIRE

- Limite de la zone d'action de Frontex,**
Agence de surveillance chargée de coordonner les Etats dans le contrôle des frontières extérieures de l'UE. Elle a aussi pour objectif d'empêcher le déplacement de migrants illégaux.
- Limite des Etats dont les citoyens doivent obtenir un visa** pour entrer dans l'espace Schengen
-  **Mur ou barrière de sécurité** construit ou en construction sur la frontière extérieure de Schengen
-  **Flux de migrants** fuyant des zones instables, les dictatures ou la pauvreté
-  **Principales zones de transit des migrants illégaux**
(nombre de migrants détectés en 2014)
-  **Zone de tension ou dictature**

L'ENJEU DE L'ÉLARGISSEMENT

-  Etat membre de l'UE candidat à l'entrée dans l'espace Schengen
-  Etat membre de l'UE ayant une dérogation pour ne pas entrer dans l'espace Schengen